

**CHASSE**

**P. Martin-Lalande**  
**vice-président**  
**du groupe d'études**

Le député Patrice Martin-Lalande a été à nouveau nommé vice-président du groupe d'études sur la chasse à l'Assemblée nationale. Ce groupe d'études est l'un des plus importants de l'Assemblée nationale avec 117 membres.

Dans la continuité des précédentes législatures, l'élu loir-et-chérien s'est mobilisé pour préserver et améliorer la pratique française de la chasse, notamment lors de l'adoption des lois du 31 décembre 2008 « *pour l'amélioration et la simplification du droit de la chasse* » et du 7 mars 2012 « *portant diverses dispositions d'ordre cynégétique* ».

Ces lois ont instauré : la diminution de moitié du droit de timbre, notamment pour les nouveaux chasseurs ; la simplification des mesures d'admission dans une association communale de chasse agréée ; la possibilité pour tout nouveau chasseur, pour la première année, de chasser sur l'ensemble du territoire national.

Le travail parlementaire se poursuit : définition du périmètre de la future Agence de la biodiversité et la place de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage dans ce nouveau schéma ; la problématique des dégâts causés par la faune sauvage aux cultures et aux forêts, et de leur indemnisation ; les dates d'ouverture de la chasse au gibier d'eau, la valorisation des venaisons ; la question des clôtures en milieu naturel, agricole et forestier...